

OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA PREVENTION ET DE LA
GESTION DES DECHETS ET DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE

**Lot 1 : Observation des Déchets Ménagers et Assimilés
(DMA)**

**RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES SUR LE
TERRITOIRE DE LA REGION GRAND-EST EN 2021**

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Financé par :



La Région
Grand Est

ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LORRAINE

Analyse des DMA en 2021

1. Prévention et financement du SPGD :

Il existe plusieurs outils de prévention afin de réduire les quantités de déchets produits par les habitants. Le premier étant les plans de prévention. En 2021, 48 % de la population était couverte par un PLPDMA. Le développement des partenariats entre les déchèteries et les structures de réemploi permettent de détourner une partie des tonnages de déchèteries dans le but de leur offrir une seconde vie. En 2021, 25 % des déchèteries avaient mis en place de type de partenariat.

Les actions de sensibilisation au compostage sont également des moyens de prévention afin de réduire la quantité d'ordures ménagères. En 2021, près de 66 % des EPCI ont indiqué dans l'enquête avoir promu le compostage, et il est estimé que 15,8 % de la population de la Région avait une solution de compostage de proximité (via composteurs individuels, de quartier ou en établissement) grâce aux tarifs préférentiels des composteurs des collectivités. Environ 34 000 t auraient été détournées des OMR grâce aux composteurs.

La tarification incitative qui constitue également un outil pour réduire la production de déchets a été adoptée par 58 collectivités en 2021 et couvre 30 % de la population.

Le mode de financement du Service Public de la Gestion des Déchets dans le Grand Est a été majoritairement financé par la TEOM : 55 % de la population en 2021.

2. OMA :

Les OMA sont composées des OMR ainsi que des déchets des collectes séparées à savoir : le verre, les emballages et papiers et également les biodéchets. Les quantités collectées en 2021 sont détaillées dans le graphique ci-contre :

Les OMR constituent 67 % des OMA et cette proportion diminue d'année en année puisqu'elle était de 70 % en 2015. La quantité de DMA devrait continuer de diminuer avec le déploiement d'ici fin 2022 de l'extension des consignes de tri et la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2024.

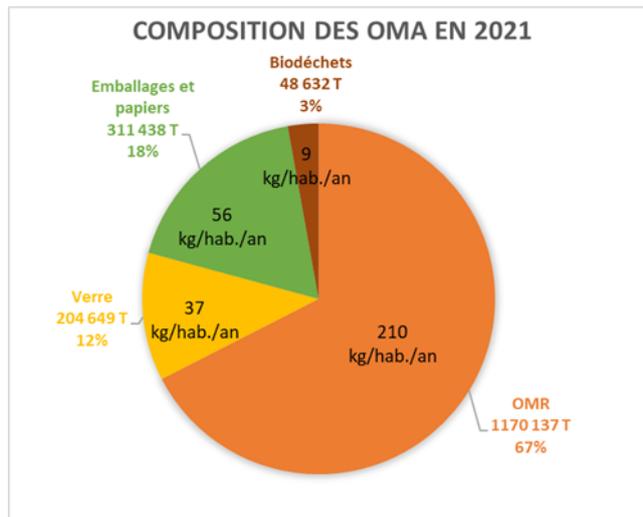


Figure 1 : Composition des OMA en 2021

En effet, pour les collectivités qui permettaient en 2021 à leur usager de trier l'ensemble des emballages en plastiques, le ratio de collecte de ce flux par habitant était de 60 kg/hab., soit 4 kg de plus par habitant que la moyenne régionale.

Concernant la collecte des biodéchets, en 2021, 27% de la population était couverte par ce type de collecte.

De manière générale, depuis 2010, la production d'OMA a diminué de 52 kg/hab. soit une baisse de 14,3 % sur ces 11 dernières années. Si l'on se base sur cette tendance, le ratio moyen d'OMA par habitant devrait s'élever à 285 kg/hab. en 2025. Les objectifs du PRPGD seraient donc atteints.

Analyse des DMA en 2021

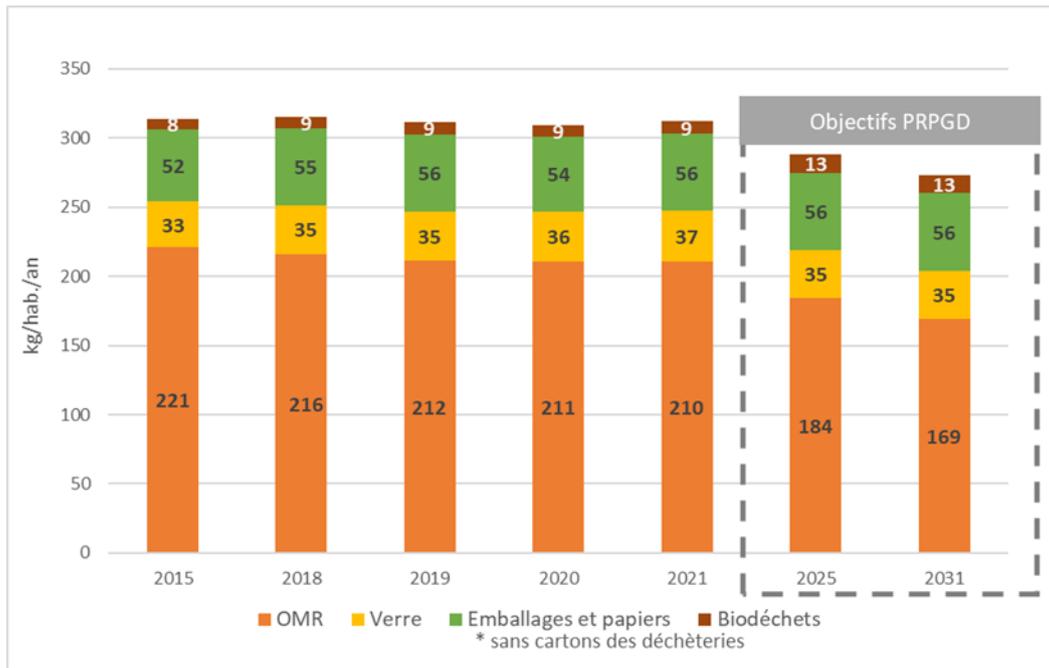


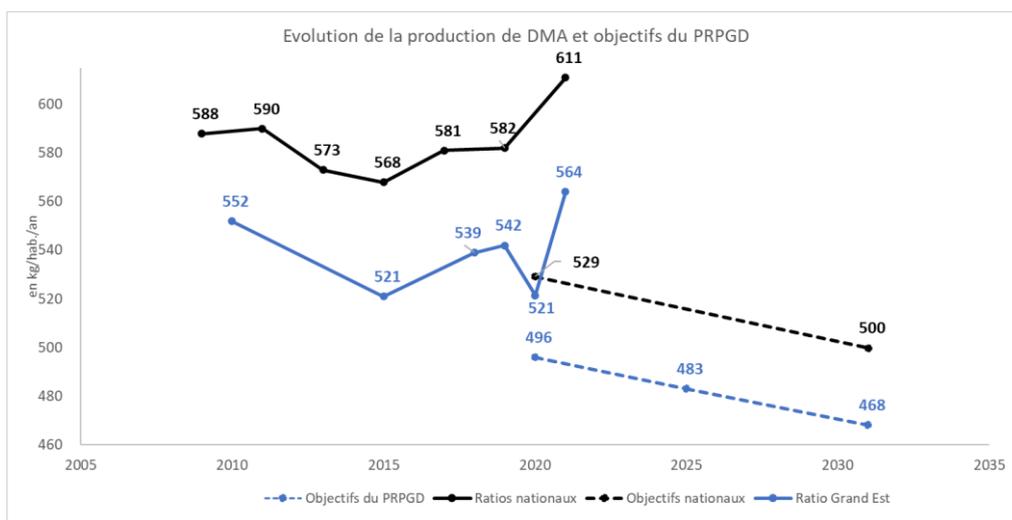
Figure 2 : Production des OMA et objectifs du PRPGD

3. DMA :

3.1 Quantités collectées

Les DMA sont constitués des OMA et des déchets occasionnels des ménagers collectés à la fois en déchèteries et par des collectes spécifiques. En 2021, ce sont 1 275 429 t de déchets qui ont été apportés en déchèterie, soit un ratio de 229 kg/hab./an. Si l'on prend en compte les déchets collectés hors déchèteries tels que les déchets issus de la collecte des encombrants en porte à porte, la collecte de déchets verts ou encore le textile, ce ratio atteint 252 kg/hab. et 1 401 159 t.

Une forte augmentation des déchets collectés en déchèterie est notée entre 2020 et 2021. En effet, entre ces deux années, une évolution positive de près de 20%. Ces deux dernières années ont été exceptionnelles quant à la production de déchets : 2020 marqué par le confinement et les fermetures des déchèteries et 2021 agissant comme une année rebond avec la reprise des activités.



Le ratio de DMA atteint en 2021 564 kg/hab. (soit + 43kg/hab. de plus que 2020). A titre de comparaison, la moyenne nationale est de 611 kg/hab. en 2021.

Analyse des DMA en 2021

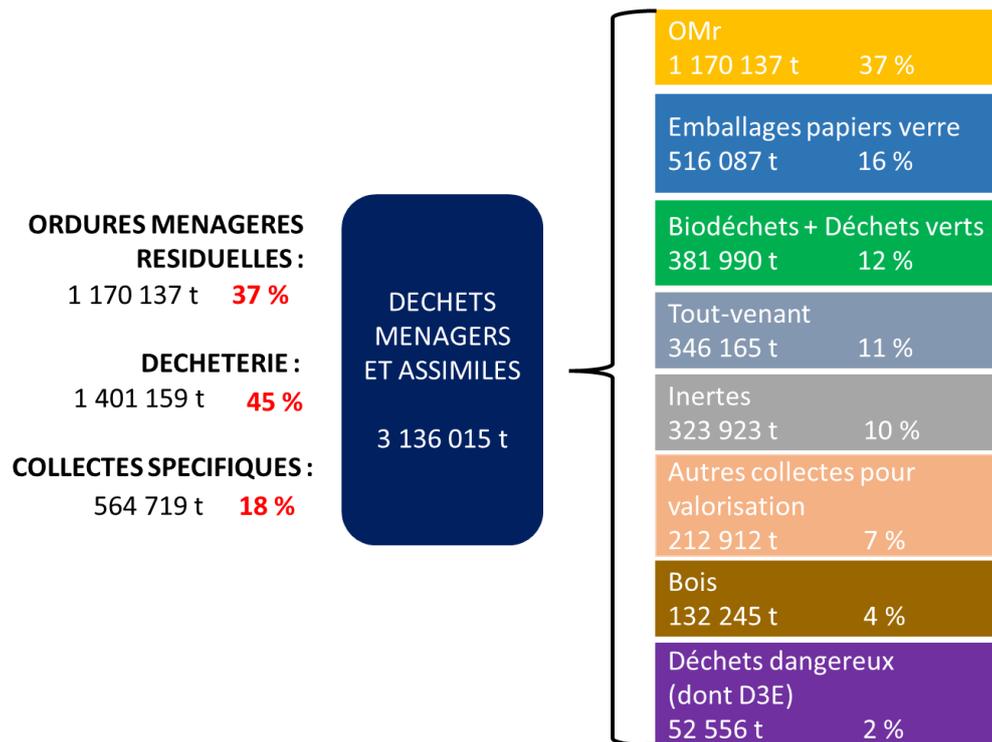


Figure 3 : Synthèse des DMA produits en 2021

Les DMA sont composés à 37 % des OMR et 45 % des déchets occasionnels collectés en déchèterie. La part d'OMR dans les DMA a diminué : passant de 43 % en 2015 à 37 % en 2021. La part de déchets collectés en déchèterie a augmenté de 8 % sur cette même période (de 37 % à 45 %).

3.2 Destination et valorisation des DMA

Concernant la destination géographique des DMA, 97,5 % du flux est traité in-situ. Parmi le flux restant, 1,5 % est traité à l'étranger notamment en Allemagne par incinération.

En 2021, 46,5 % des DMA ont subi une valorisation matière ou organique. L'objectif du PRPGD est d'atteindre 50 % en 2025. Le plan fixe également un objectif afin de réduire les quantités enfouies : le but étant de réduire de 30 % les quantités enfouies entre 2010 et 2020. Entre 2015 et 2021, cette baisse était de 23,3 %.

4. Conclusion

Cette année 2021 a été marquée par une forte augmentation des tonnages collectés et notamment en déchèterie. Il s'agit d'un effet rebond suite à la reprise de l'activité économique qui avait ralenti en 2020 suite à la crise du Covid-19. Une augmentation des DMA de près de 20% a été enregistrée. Ces résultats ne sont pas propres à la région Grand Est : l'ensemble du territoire national a vu ses tonnages de déchets augmenter. Cependant, les premières données de l'année 2022 montrent que les tonnages diminuent et semblent confirmer le caractère exceptionnel de l'année 2021. Ces résultats seront confirmés lors de l'analyse des données 2022.